

87 AUDITION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 8, RUE OTHON PECONNET

87000 LIMOGES (HAUTE VIENNE)

792 207 326 RCS LIMOGES

(CI-APRES LA « SOCIETE »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE

EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le six novembre octobre à dix heures, au siège social actuel situé 8 rue Othon Peconnet - 87000 LIMOGES,

Monsieur Thibaut WISNIEWSKI, en qualité de gérant de la Société (ci-après le « **Gérant** »), a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Monsieur le Gérant précise l'objet des présentes décisions :

- Transfert de siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 (SIEGE SOCIAL) des statuts sociaux ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Monsieur le Gérant prend ensuite les décisions suivantes, conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués par les statuts de la Société.

PREMIERE DECISION

(Transfert de siège social)

Le Gérant, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 4 des statuts sociaux, **décide** de transférer le siège social, à compter du 2 novembre 2025, du 8 rue Othon Peconnet – 87000 LIMOGES au 35 Place des Carmes – 87000 LIMOGES.

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélative de l'article 4 (SIEGE SOCIAL) des statuts sociaux)

En conséquence de ce qui précède, le Gérant **décide** de modifier, à compter du 2 novembre 2025, l'article 4 (SIEGE SOCIAL) des statuts sociaux dont la nouvelle rédaction sera la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 35 Place des Carmes – 87000 LIMOGES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Le Gérant **confère** tout pouvoir au Cabinet d'avocats ARCANTHE sis 4, allées Paul Feuga à TOULOUSE (31000) à l'effet d'accomplir toute formalité légale relative audit transfert de siège.

Plus aucune décision n'étant à prendre, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Thibaut WISNIEWSKI, Gérant de la Société.

Il est ici précisé que le présent procès-verbal est signé électroniquement via la plateforme de signature électronique certifiée DocuSign ; le signataire ayant la possibilité de télécharger un exemplaire dûment signé valant exemplaire original.

Signé par :

17901E0A49F646A...

Le Gérant
Monsieur Thibaut WISNIEWSKI